

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 23 mars 1909, M. Marie-Félix-Raphaël Petit Le Brun, Secrétaire d'Ambassade de 1^{re} classe, est autorisé à exercer les fonctions de Consul de France à Monaco.

PARTIE NON OFFICIELLE

L'Institut de France vient d'élire, par 52 voix sur 56 votants, S. A. S. le Prince Albert comme Membre associé, en remplacement de Lord Kelvin, le grand physicien mort l'année dernière.

En conférant au Prince la plus haute dignité scientifique existante, puisque le nombre des associés est de huit seulement pour le monde entier, l'Académie des Sciences consacre d'une façon éclatante l'œuvre des hommes qui, depuis vingt-cinq ans, travaillent avec Son Altesse Sérénissime à la constitution de la Science Océanographique.

Les sept autres Membres associés sont Lord Lister et Sir Joseph Hooker pour l'Angleterre, Newcomb et Agassiz pour les Etats-Unis, Suess pour l'Autriche, Schiaparelli pour l'Italie, Koch pour l'Allemagne.

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince a daigné faire connaître qu'il procédera, vendredi prochain, 2 avril, à 2 heures de l'après-midi, à l'inauguration de la Bibliothèque Communale dont il a décidé la création et qui est installée rue Grimaldi, maison Marquet.

Les deux contre-torpilleurs de la marine française, *Claymore*, commandé par le capitaine de frégate Jeanselme et *Oriflamme*, commandé par le lieutenant de vaisseau Mottez, sont entrés au port de Monaco, hier lundi, à 4 heures du soir.

Ces deux navires sont désignés pour assurer le service de surveillance pendant toute la durée du meeting des canots automobiles.

MM. les commandants Jeanselme et Mottez se sont rendus dans la matinée d'aujourd'hui au Gouvernement, où ils ont été reçus par M. Fr. Roussel, Gouverneur Général intérimaire.

M. Fr. Roussel a rendu leur visite à MM. Jeanselme et Mottez.

Le concours d'élégance d'automobiles organisé, comme chaque année, par la Société des Bains de Mer avec le concours de l'Automobile-Club de Nice, s'est déroulé dans les allées du Boulingrin, mercredi après-midi, devant un public aussi nombreux qu'élégant.

M. le Gouverneur Général intérimaire, délégué

par S. A. S. le Prince pour le représenter, assistait au défilé dans la tribune du jury. Auprès de lui avaient pris place M. le Maire de Monaco, M. Georges Bornier, administrateur de la Société des Bains de Mer et diverses personnalités. La Société Philharmonique prêtait son gracieux concours à cette fête.

37 voitures se sont présentées. Voici la liste de celles qui ont été primées :

M. Georges Marquet, double berline de voyage, moteur la Métallurgique, carrosserie Van den Plas, Bruxelles;
Baron Vuillet, berline double coupé, moteur Renault, carrosserie Million Guiet;

M^{me} Delamarre, limousine Panhard-Levassor, Labourdette;

M. Meunier, berline-salon Delaunay-Belleville, Rothschild;

M. Lamisse, grande berline de chaise, six roues, Lorraine-Diétrich, Renault;

Marquis Meranville de Sainte-Claire, milord électrique, Meranville, Letourneur Marchand;

M. Louis Guidi, limousine Renault, Musso;

M. Max Sauvan, coupé 3/4, la Métallurgique, Van den Plas;

M. Al. Braniff, double Landaulet, Renault, Kellner;

M. Klotz, berline Delaunay-Belleville, Girardo;

M. de Eliseieff, double phaéton Diétrich;

M. A. Pinson, limousine Panhard-Levassor, Belvalette;

M. Jean Bartholoni, limousine Charron, H. Binder;

M. Alfred Lang, coupé 3/4 Renault, Labourdette;

M. Stevens, landaulet;

M. Blythe W. Brauch, limousine;

M. Jacques Verne, coupé;

M. L. Abage, landaulet;

M. J. C. Braun, coupé 3 3/4;

M. A. Siegman, limousine;

M. André Diximier, triple phaéton;

M. Eugène Marquet, double phaéton Berlier, Achard et Fontanelle;

M. Lavy-Charre, landaulet, Clément Talbet;

MM. Davico et Giaccone, double phaéton;

M. Carlos Pflucter, landaulet;

Colonel d'Arnoldi, landaulet;

M. Edouard Schwob, limousine;

M. Louis Masse, landaulet;

M. A. Guillaibert, double phaéton;

M. Léon Varischkine, 4 baquets;

M. Jules Morse, coupé limousine;

M. Goldsberger; M. Gosnull.

Mercredi soir, dans les allées du Boulingrin et sur la place du Casino, a eu lieu la très gracieuse fête de nuit organisée par le *Sport Automobile et Vélo-pédique de Monaco* avec le concours de la *Société des Bains de Mer* et de la *Lyre Monégasque*.

Cette fête consistait en un défilé d'automobiles et de bicyclettes avec parade aux lanternes.

La place et les avenues avaient été décorées de trophées et de guirlandes de lanternes vertes dont la tonalité donnait l'éclairage le plus doux et le plus harmonieux.

Les décorations lumineuses du défilé ressortaient vivement sur ce fonds un peu sombre et produisaient un effet des plus gracieux ou des plus réjouissants. Une foule énorme se pressait dans l'enceinte et aux abords. Cependant, grâce au service d'ordre habilement organisé par le

Directeur de la Sûreté publique, aucune bousculade ne s'est produite.

Dans la tribune du Jury avaient pris place M. Fuhrmeister, délégué au Secrétariat Général du Gouvernement, M. de Loth, maire de Monaco, M. Tairraz, président du Sport Vélo-pédique et Automobile de Monaco, M. Wicht, directeur général de la Société des Bains de Mer, etc.

A 10 heures, de nombreux prix ont été distribués. Voici les premiers décernés dans chaque catégorie :

Automobiles. — Premier, « Le Cygne », Hôtel Bristol.
Bicyclettes. — Groupes de 10 : Premier ex-æquo, « Pêcheurs de lune » et « Lunes et Pierrots ».

Groupes de 6 : Premier, « En route pour la fête de Monaco ».

Groupes de 2 : Premier, « Pagode japonaise ».
Isolés (prix spéciaux) : Premier, « Aéroplane ».
Isolés : Premier, « Papillon ».

La Société des Régates a offert, samedi soir, à l'hôtel de Paris, son banquet annuel à l'occasion des épreuves qui se disputent actuellement dans la baie de Monaco.

Le dîner était présidé par M. Fuhrmeister, délégué au Secrétariat du Gouvernement, ayant en face de lui M. Neri, président de la Société des Régates. A droite de M. Fuhrmeister se trouvaient : M. le colonel Lemoël; M. le capitaine de frégate Jeannel; M. Noble, vice-consul de France; M^{gr} Mercier; M. Vilmorin, président de la Société des Régates de Cannes; M. Marion, président du Comité de bienfaisance de la Colonie française; M. A. Blanchy. A sa gauche : M. Rosset, consul d'Italie; M. Bonfiglio, représentant le Maire de Nice; M. Wicht, directeur général de la Société des Bains de Mer; M. de la Panouse; M. Paul Chauchard, président du Club Nautique de Nice; M. Martiny; M. Noghès; M. Zanolli, président du Comité de bienfaisance de la Colonie italienne.

Aux côtés de M. Neri avaient pris place : M. Borie, commissaire de la Marine à Nice; M. Gindre, représentant le Maire de Monaco; M. Joseph Palmaro; M. Izard; M. Merveilleux du Vignaux; M. François Médecin.

Au dessert, M. Néri a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Je porte un toast à la santé de Son Altesse Sérénissime Albert I^{er}, notre Haut protecteur, à S. A. S. le Prince Louis et à la Famille Princière.

Je bois à M. le Gouverneur Général intérimaire et à son collaborateur M. Fuhrmeister, Secrétaire Général, que je remercie d'avoir bien voulu présider notre banquet; à M. le Maire de la ville de Monaco.

Je lève mon verre à la Marine française si bien représentée par M. le Commandant du torpilleur 201; à M. l'Administrateur de la Marine.

Je bois à MM. les Représentants des nations étrangères qui nous honorent de leur présence;

A MM. les Maires et Délégués des Municipalités voisines;

A MM. les Fonctionnaires de la Principauté.

Je bois à M. Camille Blanc, président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer, et à M. Wicht, directeur général;

Youyous (Mousses). — 1 rameur. Parcours, 1 tour du triangle.

Premier, *Isa*. — Deuxième, *Nini*. — Troisième, *Aurore*.

Bateaux plats (Mousses). — 1 rameur. Parcours, 1 tour du triangle.

Premier, *Sirène*. — Deuxième, *Hélène*.

M. le Ministre de l'Instruction publique de la République française vient de conférer les palmes d'officier d'Académie à M. Zanolli, président du Comité de bienfaisance de la Colonie italienne.

M. J. Painchaux, attaché au Consulat de France, à Monaco, a reçu de M. le Ministre de l'Agriculture de la République Française la croix de chevalier du Mérite Agricole pour ses importants travaux de reboisement dans le département du Doubs et ses conférences sur les champignons comestibles.

M. Roze, chef de gare à Monte Carlo, vient de recevoir, par l'intermédiaire de M. le Consul de France à Monaco, une médaille d'argent de première classe que lui a accordée M. le Président de la République Française pour l'acte de dévouement accompli par M. Roze en juin 1908.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Une recette auxiliaire des Postes sera ouverte à Monte Carlo le 1^{er} avril prochain.

Ce sub office sera installé dans la villa Gracieuse, au pont de la Rousse, et la gérance en sera confiée à M^{lle} Caroline Basso.

M. Jacques Faure a fait, mercredi soir à 5 heures, sa première sortie en ballon dirigeable. Le départ du ballon s'est effectué dans d'excellentes conditions et ses premières évolutions ont été exécutées avec beaucoup de facilité. Malheureusement, un violent coup de vent a poussé l'appareil sur le Musée Océanographique contre lequel il a brisé son arbre de couche.

Le dirigeable, tombé à la mer, à 200 mètres environ de la plage du Canton, a pu être remorqué jusqu'à la berge et ramené à son hangar. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

THÉÂTRE

Un spectacle heureusement varié a occupé la scène du théâtre du Palais des Beaux-Arts au début de la semaine.

Une célébrité de music-hall vraiment originale, Sketch, chanteur cosmopolite, s'est fait entendre successivement en français, anglais, espagnol, italien, américain. Il accompagne ses chansons de danses très expressives, et finalement il « siffle » les airs les plus variés avec une véritable virtuosité. On l'a vivement applaudi.

Trois des meilleurs artistes, et des plus goûtés, du théâtre de Monte Carlo, MM. Lamy, Poudrier et Berthaut, ont interprété avec leur entrain habituel l'opérette-bouffe, *les Deux Vieilles Gardes*, de MM. Villeneuve et Lemonnier. Les deux gardes dont il s'agit sont des gardes-malades; et ce sont MM. Lamy et Poudrier qui, pour la circonstance, avaient revêtu le costume féminin. Ils ont été excellents. Quant à M. Berthaut, le malade à soigner, il complétait joyeusement ce trio qui remplit la salle d'une folle gaieté.

Enfin, une agréable comédie de M. Canaple, *Une visite à Maman*, présente une fois de plus les fâcheuses conséquences de l'institution du divorce que les auteurs dramatiques mettent autant d'insistance à combattre depuis qu'elle existe, qu'ils en mettaient à la réclamer alors qu'elle n'existait pas. Ce qui prouve que les auteurs dramatiques sont des gens bien difficiles à contenter ou simplement d'excellents avocats

prêts à plaider le pour ou le contre, pourvu qu'ils y trouvent matière à théâtre.

M^{lle} Paule Andral, M^{lle} Goldstein et M. Charles Burguet ont apporté à l'œuvre de M. Canaple le concours d'une interprétation excellente.

Vendredi et samedi, une fantaisie spirituelle de M. Gerbidon, le *Grain de poivre*, a été jouée avec infiniment de gaieté et de talent par M. Le Gallo, M^{lles} Bernou, Dausmond et Farna.

Mesdames de la Halle, la folle bouffonnerie d'Offenbach, a mis une fois de plus en valeur la fantaisie de MM. Launay, Poudrier et Lamy, la voix solide de M. Alberthal, la grâce et la séduction de M^{lles} Charley et Fromentin.

CONCERTS

Le concert classique de jeudi a débuté par l'ouverture de *Prométhée* de Beethoven et la *Symphonie en Si bémol (n° 12)* de Haydn, conduites dans un très beau style par M. Léon Jehin.

La seconde partie du concert était composée d'œuvres de M. Camille Erlanger et dirigée par l'auteur lui-même.

M. Erlanger s'est fait une place enviée parmi les compositeurs français contemporains. Son talent est souple et varié et s'adapte sans difficulté aux sujets les plus divers.

L'entr'acte du 3^e acte du *Juif polonais* est une page sombre qui laisse une impression puissamment dramatique.

La *Sérénade carnavalesque* est au contraire légère, gaie et brillante.

Kermaria est une curieuse suite de motifs bretons d'un caractère très original et d'une intense mélancolie.

Les trois numéros d'*Aphrodite*, *Frontispice*, *Chrysis* et *danse de Théano* sont d'une belle et noble tenue à laquelle on souhaiterait seulement un peu plus de volupté.

Enfin la *Chasse de Saint Julien l'Hospitalier* est une page d'une émouvante grandeur. L'orchestration est dramatique et en même temps très descriptive. Le mythe chrétien y est traité avec une véritable maîtrise.

De longues acclamations ont salué M. Erlanger comme compositeur et comme chef d'orchestre.

CHEMINS DE FER P.-L.-M. — A l'occasion des Fêtes de Pâques, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 1^{er} avril 1909, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 22 avril, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

LA MUTUALITÉ

Ses avantages, son fonctionnement.

Il est peu de personnes qui n'aient entendu parler de la grande fête fédérale mutualiste qui a réuni à Paris, le 31 janvier 1909, sous la présidence du Président de la République Française, les représentants des 21.000 Sociétés mutualistes, qui, rien qu'en France, comptent plus de cinq millions de membres.

Ceux qui ne sont pas au courant des bienfaits de la Mutualité ont pu s'étonner de cette émouvante manifestation.

C'est que les pouvoirs publics français, en la personne du Chef de l'État, avaient voulu encourager encore un mouvement qui s'étend de plus en plus et qui a déjà rendu à toutes les classes laborieuses d'inappréciables services.

Mais, dira-t-on, qu'est-ce donc que la « Mutualité » et quelle est son utilité ?

La Mutualité, c'est une association de prévoyance, d'assurance et d'assistance dans laquelle toutes les personnes qui sont exposées aux mêmes risques prélèvent sur leurs gains, à l'époque où l'homme peut faire ce prélèvement sans en souffrir ou même sans en être gêné, pour soutenir, par des subventions ou des soins de diverses sortes, les membres de l'Association, lorsqu'ils seront vieux, sans travail, ou malades.

Cette définition montre par elle-même l'esprit qui dirige la Mutualité. Elle n'a pas la dureté d'un contrat d'assurance ordinaire, où l'assureur dira à l'assuré : La prime que vous m'avez payée est de tant ; lorsque vous serez dans les conditions prévues dans notre contrat vous aurez droit à une somme de tant. Si ce que je vous donne ne suffit pas à vous soulager, ne vous en prenez qu'à vous-même ; vous n'aviez qu'à payer plus cher, vous auriez eu une assurance plus forte. Nous avons fait une affaire, j'exécute mon obligation, je ne vous dois rien de plus.

Tout autre est l'esprit de la Mutualité ; esprit profondément empreint de fraternité et de solidarité sociale, qui a fait déclarer d'utilité publique, dans la plupart des États, les Sociétés de secours mutuels.

Ce qu'elle cherche dans l'association, ce n'est pas une brutale réciprocité, donnant à chacun de ses membres juste à proportion de ce qu'il a apporté et uniquement fondée sur des calculs d'intérêts ; c'est l'assurance que chacun des mutualistes qui viendra à souffrir un dommage recevra des autres un secours proportionné à ses souffrances, que les autres membres de la Mutuelle chercheront ainsi à adoucir.

La Société Mutuelle n'a pas d'actionnaires à contenter, elle ne cherche pas à faire de bénéfices, elle fonctionne simplement, presque sans frais et sans administration compliquée, pour réaliser cette belle devise : « Un pour tous, tous pour un ».

SES AVANTAGES

C'est à la multitude de ses avantages sur tous les autres modes d'assistance ou de prévoyance sociales que la Mutualité doit le grand essor qu'elle a pris dans toutes les familles en France, où, d'après une des dernières statistiques, les Sociétés de secours mutuels comprennent, sans compter les hommes, **500.000 femmes** et **800.000 enfants**, car ces Sociétés sont accessibles à tous.

Les avantages sont aussi nombreux que les dangers qui menacent à chaque instant les travailleurs ; pour le constater nous n'avons qu'à voir comment fonctionnent les Sociétés de secours mutuels et les services qu'elles assurent.

Prenons, pour rendre l'exemple plus frappant, une famille d'ouvriers dont le chef, homme prévoyant et laborieux, a fait entrer toute sa famille dans la Société dont il faisait partie. Sa femme et ses enfants ont été ainsi affiliés aux divers services de la Mutualité : Mutuelle maternelle pour la femme, Mutuelle scolaire pour les enfants, enfin Mutuelle familiale pour lui et toute sa famille en bloc.

Le premier avantage que l'ouvrier rencontrera est celui-ci : s'il avait voulu s'adresser à des Sociétés d'assurances pour obtenir les mêmes béné-

fices, il aurait dû d'abord s'adresser à plusieurs Compagnies différentes qui ne lui auraient donné que des indemnités très faibles en cas de malheur, (car l'ouvrier n'aurait pas pu payer des primes élevées), et qui ensuite lui auraient pris beaucoup plus cher que la Société Mutuelle, car elles doivent réaliser des bénéfices, contenter des actionnaires et payer de gros frais d'administration et d'impôts. Il ne rencontrera pas ces inconvénients à la Mutuelle, comme nous le verrons tout à l'heure, quand nous examinerons le prix des cotisations. A la Mutuelle, tous les services sont dans la même main, pas de démarches variées à faire. L'ouvrier ira frapper, si besoin est, à une seule porte où il sera toujours fraternellement accueilli.

Supposons, maintenant, cette famille accablée de tous les malheurs et aux prises avec toutes les difficultés de la vie.

Le père vient de tomber gravement malade ; s'il n'est pas mutualiste, sa famille qui ne vit que de son travail est dans la misère.

S'il est mutualiste, au contraire, il reçoit la visite du médecin de la Société qui lui assure tous les soins nécessaires ; pas de remèdes à payer ; tous, même les plus coûteux, lui sont donnés par la Société dont il fait partie ; de plus, comme pendant la maladie du père il faut encore que la famille vive, la Mutuelle est là ; elle assure une indemnité pécuniaire au malade, qui va, suivant la cotisation qu'il a payée par jour et suivant la richesse des Sociétés, de 0 fr. 50 à 5 francs.

Autre difficulté : la mère de famille est en couches : la Mutuelle lui assure encore tous les soins que nécessite son état et lui assure en outre un repos de quatre semaines.

Le père vient-il encore à être sans travail : indépendamment du secours que la Société peut lui assurer pendant le chômage, les relations qu'il se sera faites dans la Société lui permettront peut-être de trouver de l'ouvrage.

Quant aux enfants, si les parents ont eu la précaution d'en faire de bonne heure des mutualistes, non seulement ils jouiront des mêmes avantages, mais encore, lorsque l'âge les aura atteints à leur tour et qu'ils seront trop vieux pour travailler, ils pourront jouir d'une petite pension de retraite.

FONCTIONNEMENT

Pour bénéficier de tous ces avantages, quels sont les sacrifices qu'un ouvrier, dont le gain est parfois minime, devra faire ?

C'est ici qu'est le véritable triomphe de la Mutualité, et les chiffres que nous allons donner, et qui semblent inventés pour les besoins de la cause, sont ceux qui sont reconnus exacts dans les 20.000 Sociétés françaises :

1 fr. 25 pour les hommes et *par mois* ;
0 fr. 75 pour les femmes affiliées ;
0 fr. 25 pour les enfants,

avec un maximum de 0 fr. 75 pour les enfants d'une même famille et ceux qu'elle a adoptés, — et ces chiffres peuvent encore être abaissés.

Avec ces cotisations, les Sociétés peuvent donner, en cas de maladie, tous les soins du médecin et les médicaments ; de plus une indemnité journalière de 1 franc par jour pour les hommes et 0 fr. 75 pour les femmes.

Pour le cas d'accouchement, une cotisation mensuelle de 0 fr. 50 permet aux adhérentes de

recevoir une indemnité journalière de 1 fr. 50 pendant la semaine qui précède l'accouchement et les trois semaines qui le suivent, avec, en plus, tous les soins médicaux et une indemnité de 15 francs pour la sage-femme.

Il en est ainsi dans les services nombreux que peuvent assurer ces Sociétés.

CONCLUSION

Tels sont, expliqués dans leurs grandes lignes, le but et le fonctionnement des Sociétés mutualistes. Ce mode d'organisation de la Prévoyance s'impose à tous ceux qui vivent du produit de leur travail, que l'outil soit une pioche, une plume, un marteau ou un pic, car la souplesse du régime de la mutualité permet de l'adapter à toutes les situations. Nous donnions tout à l'heure le chiffre de 1 fr. 25 par mois de cotisation, chiffre minime auquel peut atteindre facilement n'importe quel travailleur raisonnable. En augmentant cette cotisation, les résultats sont merveilleux et peuvent répondre à toutes les espérances.

Donc, la Mutualité s'impose pour tous, elle met à l'abri des dangers de la vie et développe deux grandes vertus : la prévoyance et l'épargne.

La Vie Artistique

LA SAISON LYRIQUE A MONTE CARLO

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

La Roussalka, opéra en 3 actes, poème d'après Pouchkine, de MM. DARGOMIJSKY et Michel DELINES, musique de DARGOMIJSKY. — Distribution : Natacha, Mme FÉLIA LITVINNE ; la Princesse, Mlle DAVYDOFF ; le Prince, M. SMIRNOFF ; le Meunier, M. CHALIAPINE ; le Compère, M. PADOURÉANO.

Au 2^e acte, *Ballet des Bouffons* : Mlle PREOBRAJENSKAIA et M. KIAKSCHT. — Danse slave : Mlles CHARBONNEL, CARRÈRE, GIUSSANI, LUPARIA, PAVLOVA, CROSTI, GRADILLA, M. FERRERO et le corps de ballet. Chef d'orchestre, M. LÉON JEHIN.

M. Raoul Gunsbourg, toujours soucieux de nous faire connaître ce qu'il y a de beau et d'intéressant dans les créations lyriques de tous les pays, vient de présenter au public *la Roussalka* de Dargomijsky, chef-d'œuvre de l'école russe qui date de 1856. Comme il n'a été joué que pour la première fois chez nous, et en langue russe, il convient d'en parler avec quelque détail.

Le poème de MM. Dargomijsky et Delines, d'après Pouchkine, passe pour un vrai joyau de la littérature dramatique slave. C'est la légende d'une jolie fille de meunier, séduite et délaissée par un prince volage. Au premier acte, qui se déroule sur le Dnieper, le meunier reproche à Natacha de ne pas savoir tirer profit de l'amitié que lui témoigne le prince. Celui-ci vient lui faire un terrible aveu : on l'oblige à prendre femme. Il doit subordonner son cœur à des raisons d'Etat. Pour consoler Natacha, il lui fait cadeau d'un riche collier et lui attache au front un bandeau de perles ; puis, avant de s'éloigner, il dépose sur le banc une bourse pour le meunier. Natacha avoue alors, devant la foule qui était venue pour fêter le prince, qu'elle vient d'être cruellement abandonnée. C'est en vain que son père s'efforce de la calmer. Après avoir jeté dans le fleuve les cadeaux de l'infidèle, Natacha s'y précipite en s'écriant : « Oh ! reine du Dnieper, avide de vengeance, je me livre à toi. »

Au second acte, on célèbre le mariage du prince. Au milieu de la danse, selon l'antique usage slave, les jeunes filles demandent des cadeaux pour acheter

la fiancée. Pendant que le marieur les distribue, on entend la voix de Natacha : elle raconte l'histoire d'une jeune fille, qui, par désespoir d'amour, se noya pour devenir la Roussalka vengeresse. La fête est soudain interrompue. Aux accents tristes et fascinants de Natacha, le prince songe à la voir.

Le troisième acte nous fait assister au retour du prince au moulin en ruine, au bord du fleuve couvert d'herbes. Les Roussalki chantent et dansent sur la rive. Natacha est rayonnante. Le prince apparaît entraîné par une force mystérieuse sur ce lieu où tout évoque son heureuse jeunesse. Il rencontre le meunier qui a perdu sa raison. Le pauvre fou se jette sur le prince pour le tuer, lorsque des paysans s'interposent. Il expire dans une lamentation suprême. Et le prince est attiré dans le fleuve qui monte et qui réalise ainsi dans la mort le rêve d'amour de Natacha.

Sur ce poème, Dargomijsky a composé une partition magistralement descriptive et profondément vibrante, qui a pris place parmi les plus belles manifestations du génie musical russe. Dès la première audition, on y remarque la savante conduite de l'invention et des mélodies riches et expressives, mises en valeur par une orchestration admirable, où les sonorités ne gênent jamais la déclamation. Et c'est de l'action, où la couleur scénique et le sentiment des personnages ne cessent d'être logiques d'un bout à l'autre.

M. Gunsbourg a monté avec une rare mise en valeur de chaque détail cette œuvre magnifique qu'on a acclamée et dont l'interprétation fut absolument merveilleuse.

Tout au long de la soirée, le public a salué d'ovations Mme Litvinne (Roussalka), dont l'art est fait surtout du charme le plus pénétrant ; M. Chaliapine, qui faisait du personnage du meunier une création impressionnante et pittoresque à la fois ; M. Smirnov, qui, dans le rôle du prince, a fait admirer sa voix délicieuse et son jeu très correct ; Mlle Davydoff, exquise en jeune princesse, et M. Padouréano, en compère.

Dans les danses du second acte, Mlle Preobrajenskaia, d'une grâce adorable, et M. Kiakscht, d'une virtuosité surprenante, ont soulevé l'enthousiasme.

La mise en scène a fait apprécier une fois de plus les décors de M. Visconti, ainsi que les décors lumineux de M. Eugène Frey.

Chœurs et orchestre, parfaits sous la direction de M. Léon Jehin.

Iris, opéra en 3 actes de M. L. ILLICA, musique de M. MASCAGNI. — Distribution : Iris, Mme CARELLI ; une Geisha, Mlle SPENNERT ; Osaka, M. ANSEMI ; Kyoto, M. PINI-CORSI ; il Cieco (l'aveugle), M. MARVINI ; un Cenciaiuolo (un chiffonnier), M. NORELLI ; trois Gueichas danseuses : la Bellezza (la beauté), Mlle LUPARIA ; la Morte (la mort), Mlle CHARBONNEL ; il Vampiro (le vampire), Mlle CARRÈRE. Chef d'orchestre, M. Alexandre POMÉ.

Après *la Roussalka*, et en attendant *Mefistofele*, M. Raoul Gunsbourg vient de nous convier à une autre très belle œuvre, *Iris*, de Mascagni.

L'action, qui se déroule au Japon, est des plus intéressantes, surtout dans les détails qui la brodent si finement et si poétiquement. On conçoit que certaines situations pittoresques et d'un charme délicat aient séduit un musicien de haute valeur, et bien des livrets, à coup sûr, ne valent pas celui de M. Illica.

Le rideau s'ouvre devant la maisonnette d'Iris, en face le Fousiyama. La scène s'éclaire, peu à peu, à l'aube naissante, pendant qu'un chœur invisible chante l'hymne au Soleil. De sa maison qu'entoure un jardinet, sort la mousmé puérile. Elle s'éveille à peine d'un songe affreux : elle a rêvé que sa poupée était la proie d'un monstre et que ses fleurs étaient tristes. Mais le Soleil a dissipé ce cauchemar. Elle arrose ses fleurs, pendant que son père, vieil aveugle dont elle est la seule joie, vient se réchauffer aux premières caresses du jour.

Un jeune seigneur, Osaka, à l'instigation de l'as-

tucieux parasite Kyoto, s'est juré de séduire Iris et de l'enlever. La ruse sera leur moyen de tromper cette enfant, de qui les rêves n'ont jamais eu d'autre objet que sa poupée et ses fleurs.

Des mousmés viennent laver leur linge au frais ruisseau. C'est le moment que choisissent Osaka et Kyoto pour leur tentative d'enlèvement. Ils viennent, déguisés en histrions ambulants, planter un menu théâtre de marionnettes devant la maison d'Iris. Avec eux, ils ont amené des musiciens et des danseuses. Les mousmés s'empresent autour du guignol. Osaka et Kyoto donnent la représentation des amours de Jor, fils du Soleil, et de la geisha Dhia. Osaka chante la sérénade ensorcelante de Jor, et le cœur de la petite Iris palpète d'émotion à la voix du « Fils du Soleil ». Trois danseuses, la Beauté, la Mort et le Vampire, tourbillonnent autour d'Iris, achèvent de l'affoler, et profitent de sa terreur pour l'enlever. Kyoto, pendant que le théâtre des fantoches est rapidement démonté, dépose au seuil de la maison une fausse lettre et de l'argent. Et le vieux père aveugle, resté seul, appelant vainement sa fille, trompé par la fausse lettre qu'il a fait lire, croit son enfant misérable et la maudit.

Au second acte, nous sommes au « Yoshivara ». Des geishas entourent la couchette où repose Iris. Osaka vient la rejoindre. Kyoto exalte la beauté de la gracieuse mousmé. Iris, s'éveillant dans ce décor si nouveau pour elle, se croit transportée au paradis. Mais les merveilles qu'elle voit ne valent pas sa maison d'enfance, sa poupée, ses fleurs, l'amour de son vieux père. Osaka revient. Les voici tous deux seuls. Tout d'abord effrayée, Iris finit par se croire en présence de Jor, fils du Soleil. Le jeune séducteur la détrompe : « Tu me crois le Jor de la comédie : non ! je suis le Plaisir ! » Iris, à ce mot, se souvient d'une image peinte par un bonze sur un paravent, où une pieuvre étouffait un mousmé ; et, cette pieuvre, c'était le Plaisir et la Mort. Elle supplie Osaka de la laisser retourner chez son père. Osaka l'attire à lui, et d'un baiser lui brûle les lèvres. Mais les pleurs de l'innocente le font reculer.

Kyoto, qui espère de riches cadeaux, ordonne aux geishas d'habiller richement Iris, et, pour la rendre docile, il lui tend la marionnette de Jor. Puis, d'un geste, il fait s'ouvrir le rideau qui fermait le fond de la chambre : et l'on voit, profond et resplendissant, le Joshivara, plein d'une foule en fête qui acclame la beauté d'Iris. Osaka s'appête à triompher de la vertu ignorante de la mousmé, lorsque, de cette foule tumultueuse, jaillit un cri : « Iris est donc ici ! » C'est l'aveugle qui cherchait sa fille. Celle-ci lui tend les bras. Mais le vieillard, fou de colère, jette de la boue au visage d'Iris, et la maudit avec un désespoir violent. Iris, en un seul instant, rendue femme par la douleur, trouve une énergie terrible : elle court à la fenêtre, qui s'ouvre sur un abîme, et s'y précipite.

Des chiffonniers, qui passent, découvrent le corps d'Iris. Ils s'empresent de chercher si nul trésor ne s'offre à leur convoitise. Les étoffes dont Kyoto a fait revêtir la mousmé sont un maigre butin. Ils se les disputent quand même, lorsqu'un frisson de vie sur le corps d'Iris les met en fuite. Des voix de mystère planent au moment où la jeune fille semble renaître.

Tout le symbolisme du poème est là : l'égoïsme amoureux d'Osaka, l'égoïsme cupide de Kyoto, l'égoïsme paternel de l'aveugle. Mais le Soleil, âme éternelle du monde, ce Soleil que la mousmé adore, inonde un champ d'iris, décor de rêve où l'agonisante exhale sa petite âme en une suprême prière d'amour à l'Astre qui l'appelle :

« Son io ! son io la vita !... »

O mousmé,

lascia il tuo corpo ai fior ;

l'anima tua è mia ! D'un fiore all'agonia

venite tutti, o fior ! »

Ce que nous louerons sans réserve, c'est le caractère général de l'œuvre, d'une indéniable beauté musicale. Et, après avoir constaté que la partition d'Iris contient des effets d'harmonie magistralement conçus

et que l'orchestration est supérieurement travaillée, saluons, parmi les plus belles pages, cette imposante introduction symphonique, l'Hymne au Soleil, la Sérénade de Jor, la délicate mélodie chantée par Iris, *Io penso al mio giardino — Colla sua siepe intorno !...* et le dénouement dépeignant la mort de la mousmé expirant dans une apothéose orchestrale, d'un effet d'autant plus grandiose qu'il ne paraît pas cherché.

M. Mascagni, musicien déjà victorieux et célèbre surtout par les triomphes de *Cavalleria Rusticana*, doué d'une sensibilité peu commune, a illustré avec un art sublime les situations d'Iris. Il en a traité de main de maître les scènes pittoresques imaginées par le librettiste, et il atteint à une émotion suprême.

Il n'est que justice de dire que M. Gunsbourg a tout fait pour assurer l'éclatant succès de cet ouvrage. D'abord ce sont les interprètes qui, tous, ont droit aux éloges : Mme Carelli s'est révélée en Iris comme une artiste impeccable qui joue et chante avec toute son âme ; M. Anselmi a composé le rôle d'Osaka avec le soin et la puissance théâtrale qui lui ont valu tant de succès dans toutes ses créations ; M. Pini-Corsi a été un des plus pittoresques et des plus parfaits Kyoto qu'il soit possible d'entendre ; M. Marvini a intéressé par la composition d'une action émouvante et quasi-tragique dans le personnage de l'aveugle.

Citons, avec une sincère admiration, l'orchestre et les chœurs qui, grâce à M. Alexandre Pomé, nous donnèrent une interprétation toute d'art.

Les décors brössés par M. Visconti ont mérité les éloges de tous les spectateurs.

Fernand PLATY.

Essai sur les Origines de Monaco

II. — LA CITÉ

Décadence de Monoicos. — Lutte contre les Marseillais. — Les Monoéciens se mettent à la solde des Carthaginois. — Piraterie et pillage. — Menace d'invasion.

(suite)

Les Ligures s'attachèrent néanmoins à la fortune du grand général ; ils partagèrent ses revers et le suivirent en Afrique pour combattre, une dernière fois, sous ses ordres, à Zama (1).

Le parti carthaginois tint encore pendant deux ans en Italie, soutenu par les Ligures et les Gaulois. Il fut anéanti dans une bataille, en l'an 200 (2).

Sa fidélité à une cause malheureuse ne devait pas tarder à attirer sur la Ligurie la colère du vainqueur.

Les Ligures, instruits pourtant par l'exemple des Gaulois leurs voisins, bien loin de mettre tout en œuvre pour conjurer le danger qui les menaçait, firent tout pour le provoquer.

Des hordes affamées sortaient de la Ligurie et se ruèrent sur les contrées plus favorisées que la leur. La terreur qu'elles inspiraient était telle, que les tribus envahies abandonnaient les campagnes pour se réfugier dans les villes (3). Comme nous l'avons déjà fait remarquer, ces expéditions n'eurent jamais de chef. Chaque prince de château, sans doute, menait sa bande, marchait à sa guise, travaillait pour son compte.

Rome, qui connaissait ce défaut d'organisation, affectait de mépriser ces troupes de *condottieri*. En 189, le pro-préteur L. Boebius, conduisant une armée en Espagne, ne craignit pas de traverser le territoire ligurien. Il n'en sortit que pour aller mourir à Marseille des suites de ses blessures. Presque tous ses hommes avaient péri (4).

Les Romains ne le vengèrent pas, jugeant, qu'en prenant la route de terre, Boebius avait manqué de prudence.

Les Marseillais se chargèrent de prouver au sénat que la voie de mer n'était pas plus sûre (1).

La marine ligurienne infestait toute la Méditerranée jusqu'à Cadix. Ses petits navires légers de corsaires interceptaient les routes du commerce. Ils attaquaient les convois avec une audace inouïe et tous les équipages étaient faits prisonniers (2).

Rome forma deux flottilles, de dix galères chacune, qui furent chargées de faire la police le long des côtes de la Méditerranée (3).

D'un seul coup, trente-deux vaisseaux, au nombre desquels se trouvaient des quinquères et des quadrières, furent capturés dans les eaux d'Albenga. Les Ingaunes se virent condamnés à ne plus armer désormais de bateaux plus grands que la trirème.

Cette mesure était insuffisante. Les habitants des autres ports de la Rivière de Ponent continuèrent à faire la course, mais, au décousu, comme ils faisaient toutes choses. Avec leurs vaisseaux ils n'étaient pas plus capables de former une flotte, qu'avec des maisons ils n'étaient parvenus à constituer une ville. Le régime particulariste, né dans les enceintes, n'abdiquait jamais ses droits.

Les tribus cantonnées entre Albenga et Nice n'avaient pas encore été inquiétées, si ce n'est peut-être par le pro-préteur L. Boebius, qui l'avait chèrement payé. Elles ne devaient pas jouir longtemps de la tranquillité que leur avait valu jusqu'alors leur éloignement de Rome. Les Romains qui, depuis la défaite de Carthage, prétendaient exercer sur la Méditerranée un empire sans partage (4), accueillaient, avec des témoignages de sympathie, les plaintes que venaient leur apporter les députés de Marseille contre le brigandage des Ligures, mais sans paraître vouloir y attacher une trop grande importance.

Pourtant, en 180, le consul Postumius s'embarqua et inspecta les côtes entre Albenga et Nice (5). C'était un avertissement. Les Intéméliens et Monoéciens n'en tinrent sans doute aucun compte.

Quatre ans après, les amiraux romains reçurent l'ordre de réunir les deux flottes méditerranéennes et de croiser en vue des rivages liguriens (6). Le but de ce déploiement de forces inusité était d'effrayer les indigènes.

L'année 166 fut marquée par une nouvelle expédition, en partie maritime, dirigée contre les Ligures, les Corses et les Lusitaniens. Nous ne savons rien autre chose de cette campagne, sinon qu'elle fut mêlée de succès et de revers (7). Puis un silence de dix ans, présage d'une tempête.

Une ambassade de Marseille arriva à Rome, en 154, pour dénoncer le péril extrême que couraient les villes de Nice et d'Antibes que les Ligures du voisinage tenaient assiégées (8). Elle demandait un secours immédiat. Le Sénat pensa qu'il n'y avait pas lieu d'envoyer une armée. Il délégua trois commissaires, qui devaient se rendre compte de la situation, et, s'il était possible, arranger les choses sans avoir recours à la violence. Les Marseillais les prirent à leur bord et les conduisirent au mouillage voisin de la ville d'Ægithna (probablement Cagnes), sur le territoire des Oxybiens. Le commissaire romain Flaminius descendit à terre, avec ses bagages et suivi de quelques hommes. Les Ligures, qui s'étaient attroupés, lui signifièrent l'ordre de rembarquer. Comme il s'obstinait à vouloir parlementer, ils pillèrent son bagage et tuèrent deux hommes de son escorte. Flaminius ayant voulu leur porter secours, fut blessé. Les siens l'entraînèrent sur le bateau, dont on coupa les amarres pour s'éloigner au plus vite (9).

(1) TITE-LIVE, XL, 18.

(2) PLUTARQUE, *Paul-Emile*.

(3) TITE-LIVE, XL, 18.

(4) TITE-LIVE, XLI, 1.

(5) TITE-LIVE, XL, 41.

(6) TITE-LIVE, XLI, 17-21.

(7) TITE-LIVE, *Epitome*, XLVI.

(8) POLYBE, *Reliquiae* XXXIII, 4, *Légatio* CXXXI.

(9) *Ibidem*, *Légatio* CXXXIV.

(1) FRONTIN, II, 16. — TITE-LIVE, XXX, 33.

(2) TITE-LIVE, XXXI, 10.

(3) TITE-LIVE, XXXIV, 56.

(4) TITE-LIVE, XXXVII, 57.

Le sort en était jeté. Rome se résolut à frapper un grand coup.

Le consul Q. Opimius fut désigné pour porter la guerre chez les Déciates et les Oxybiens (1).

Il « vint par le rivage, et, le premier des Romains, franchit avec une véritable armée les caps alpestres du pays de Monaco (2) ».

(A suivre).

Ch^{nc} L. DE VILLENUEVE
Directeur du Musée Anthropologique.

(1) POLYBE, XXXIII, 8.

(2) JULLIAN, Histoire de la Gaule, I, p. 521.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite de la dame **Eugénie Vanlangermeersch**, veuve **Baggio**, et du sieur **Pierre Grosjean**, marchands de vins et liqueurs, associés, à Monte Carlo, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le 6 avril prochain, à 2 heures et demie du soir, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu.

VENTE SUR SAISIE

Le samedi trois avril 1909, à neuf heures et demie du matin, sur la place d'Armes, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une *jument alezane* et d'un *char à banc*.

Au comptant. 5 % en sus pour frais d'enchères.
Charles TOBON.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco,
30, rue du Milieu.

VENTE SUR SAISIE

Le samedi trois avril 1909, à deux heures du soir, dans un atelier de menuiserie et dans une pièce à usage de bureau, le tout situé à Monaco, rue de la Colle, maison Blui, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'un *matériel d'entreprise de menuiserie*, consistant en : machine dite toupie, presses de menuisier, diverses pièces bois, un lot planches, deux buffets en construction, un lot outils, établis, ferronnerie, baguettes et moulures, bureau, étagères, etc., etc.

Au comptant. 5 % en sus pour frais d'enchères.

CH. TOBON.

AVIS

M. Raveri Eugène prévient le public qu'il ne répond pas des dettes que pourra contracter son fils **Raveri François**.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la **SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO** sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire, le Vendredi 16 Avril 1909, à 2 heures et demie de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.**

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents Actions de la Société, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1909;
- 2° Rapport des Commissaires;
- 3° Approbation des comptes s'il y a lieu;
- 4° Fixation du dividende;
- 5° Aliénation de diverses parcelles de terrain;
- 6° Nomination des Commissaires des comptes.

SOCIÉTÉ ANONYME DU SPLENDID GARAGE

5, avenue Saint-Laurent, Monte Carlo

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la Société anonyme du Splendid Garage sont informés que l'Assemblée générale des actionnaires aura lieu **le jeudi 15 avril 1909**, au siège social, avenue Saint-Laurent, à 10 heures du matin, avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice écoulé;
- 2° Rapport des Vérificateurs des comptes;
- 3° Votation sur les conclusions de ces rapports, et approbation des comptes de l'exercice écoulé;
- 4° Nomination d'un Administrateur;
- 5° Nomination de trois Vérificateurs des comptes.

Cette assemblée sera suivie d'une *assemblée générale extraordinaire*, avec l'ordre du jour suivant :

Modifications aux statuts.

Le Bilan, le Compte de Profits et Pertes et le Rapport des Commissaires Vérificateurs seront déposés au Siège social, à la disposition des Actionnaires, dès le 6 avril.

Pour assister à l'Assemblée générale, les Actionnaires, possesseurs d'au moins dix actions, devront se munir d'une carte qui leur sera délivrée jusqu'au 6 avril, contre présentation de leurs actions ou d'un certificat de dépôt, à la Société Générale, siège de Monte Carlo, ou aux Bureaux de la Société Perrot, Duval et C^{ie}, 10, rue du Général-Dufour, à Genève.

SOCIÉTÉ ANONYME

DE

MINOTERIE, SEMOULERIE ET FABRIQUE DE PÂTES ALIMENTAIRES
DE MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme de Minoterie, Semoulerie et Fabrique de Pâtes alimentaires de Monaco sont informés que l'Assemblée Générale ordinaire convoquée pour le 31 mars courant ne pourra avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 50 des statuts, les Actionnaires sont convoqués à une deuxième réunion qui aura lieu le 15 avril 1909, à 3 heures du soir, au Siège social, usine de Fontvieille, Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration;
- 2° Rapport de la Commission de surveillance;
- 3° Approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1908 et fixation du dividende à distribuer;
- 4° Nomination d'un Administrateur;
- 5° Nomination de trois Commissaires de surveillance pour l'exercice 1909.

Aux termes de l'article 45 des statuts, tout actionnaire propriétaire d'au moins douze actions peut faire partie de cette Assemblée.

Messieurs les actionnaires sont spécialement avisés à nouveau que pour avoir droit d'assister à l'Assemblée Générale, ils doivent déposer leurs titres trois jours avant la réunion, au Siège social, à Monaco.

La remise d'un certificat de dépôt de titres dans une caisse publique ou dans des banques agréées par le Conseil d'Administration équivaudra au dépôt des titres.

Le Conseil d'Administration.

ON DEMANDE A LOUER A L'ANNÉE, deux chambres non meublées, exposition sud. — Prière donner adresse bureau du Journal.

Domaine de PEIRA-CAVA

A LOUER VILLA MEUBLÉE

Quatre chambres de maîtres à deux lits, deux chambres de domestiques à deux lits, antichambre, salon, salle à manger, cuisine, office avec monte-plats, *salle de bains*, électricité, eau partout, w.-c., chambre noire pour photo, parc de 6.000 mètres entièrement clôturé.

S'adresser : Pour visiter, au garde du Domaine ou à l'hôtel Faraut; pour traiter, à M. F. ALLARDI, 38, rue Juliette-Lamber, Paris.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0 fr. 25.
Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.

PEINTURERIE

DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin : villa Paola, 25, boulevard du Nord Monte Carlo

HOUSE AGENT
Agence de Location (Villas)
VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

Imprimerie de Monaco — 1909

Bulletin des Oppositions sur les Titres au porteur.

| TITRES FRAPPÉS D'OPPOSITION. | MAINLEVÉES D'OPPOSITION. | TITRES FRAPPÉS DE DÉCHÉANCE. |
|---|--------------------------|------------------------------|
| Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, 29 juillet 1908, cinquièmes d'actions Société des Bains de Mer et Cercle des Etrangers à Monaco : Numéros 917, 4665, 6887, 19418. | | |
| Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, 1 ^{er} février 1909, une action entière de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéro 46941. | | |
| Exploit de M ^e Tobon, huissier à Monaco, 1 ^{er} février 1909, une action ancienne de la Société Industrielle et Artistique de Monaco : Numéro 19. | | |